

**PROCES-VERBAL de la**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 07 octobre 2015 à 19h**

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, Mme Hélène Bellande, Mme Magalie Brazard, M. Michel Borde, M. Pierre Chemin, Mme Lydi Gulini, M. Marc Jean, Mme Theresa Mazzolini, Mme Martine Ponsat, étaient présents à l'exception de Mme Sabine Gatin qui avait donné pouvoir à Mme Martine Ponsat et M. Debroas qui avait donné pouvoir à M. André Bonhomme, et de M. Claude Jean et M. Jean-Louis Malbec absents.

La séance est ouverte à 19 heures.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité

**1 / CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX A L'EGLISE**

Depuis quelques temps il y a des infiltrations au niveau de la chapelle des fonts baptismaux. Le conseil municipal a décidé la réfection de la couverture au niveau de cette chapelle et sur la première travée de la nef. A l'intérieur de l'église, des tirants seront installés pour décharger la voute et de reporter une partie des charges sur les piliers à proximité du chœur.

Un appel d'offres a été réalisé avec remise des plis le 20 juillet 2015 La commission s'est réunie le même jour pour ouvrir les 5 offres. Une audition des entreprises a été effectuée le 24 septembre. La commission s'est réunie le 01 octobre est propose de retenir les entreprises suivantes.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT
Couverture	BELLE RENOVATION	23 755.97 €
Maçonnerie	RENOFORS	39 978.00 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le choix des 2 entreprises pour la réalisation des travaux à l'église

André Bonhomme explique que ce dossier a été long à mettre en place. Les travaux seront réalisés à compter du 16 novembre, il est prévu pour la couverture 7 semaines et la maçonnerie 3 semaines.

## 2/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RESTAURATION DES FONTS BAPTISMAUX

Les Fonts Baptismaux et le baldaquin dans l'église sont très détériorés. Une étude a été réalisée en décembre 2014. Elle confirme l'urgence des travaux de restauration. En concertation avec Mme TUGAS, Conservateur Régional des Monuments Historique à la Direction des Affaires Culturelles à Aix-en-Provence un appel d'offres a été lancé. Les travaux sont très spécifiques. La commission d'appel d'offre s'est réunie pour étudier l'offre. Elle propose de retenir l'Atelier Jean-Loup Bouvier pour un montant de 48 843.20 € HT. Les travaux dureront 5 mois.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le choix de l'entreprise Bouvier pour la restauration des fonts baptismaux. Une demande de subvention sera faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

## 3/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE ROUSSILLON ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention communale de coordination rédigée entre M. le préfet du Vaucluse et Mme le Maire de Roussillon, après avis de M. le procureur de la République , afin de coordonner les actions de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Cette convention a été établie conformément aux dispositions de l'article L.2212-6 du code général des collectivités territoriales et précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

## 4/APPROBATION ETUDE THERMIQUE DE LA SALLE DES FETES PAR LA SARL CGF

Depuis des années le chauffage de la salle des fêtes ne donne pas satisfaction. Une étude a été réalisée par EDF pour la grande salle qui préconise un chauffage au sol pour cette pièce. M. Roux, Architecte, conseille un audit énergétique global, salles, loges, bureaux. Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de confier à la SARL CGF d'Oppède une mission énergétique du bâtiment pour 1 825 € ht. Les 2 études permettront de choisir le type de chauffage pour l'ensemble du bâtiment.

Séance levée à 19h 55.